

LES FONDS EUROPÉENS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

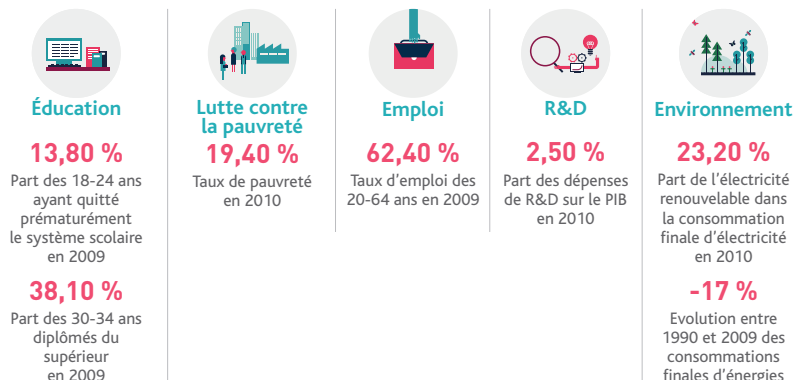
Le Languedoc-Roussillon occupe une position stratégique et dispose d'atouts géographiques et climatiques qui contribuent à sa forte attractivité : sa croissance démographique est la plus élevée de France, avec 30 000 habitants supplémentaires tous les quatre ans.

Ceci a des conséquences dans tous les domaines et peut entraîner des déséquilibres sociaux, sociétaux et environnementaux. C'est pourquoi la stratégie de la région Languedoc-Roussillon vise à gérer durablement cette croissance démographique et les besoins qu'elle engendre, notamment à travers les aspects suivants :

- la recherche, l'innovation et le développement des PME, afin d'asseoir le développement économique régional sur des activités non délocalisables car mobilisant des ressources endogènes de l'innovation,
- l'accompagnement de la croissance démographique sur le territoire par le déploiement du très haut débit sur les sites prioritaires et le développement de services, usages et contenus numériques,
- la transition énergétique, notamment dans des secteurs très consommateurs d'énergie comme le bâtiment et les infrastructures de transport, grâce à l'exploitation du potentiel important en énergies renouvelables de la région et le soutien à la filière de la rénovation thermique, mais aussi en favorisant l'intermodalité portuaire,
- la protection, la valorisation et le développement du patrimoine culturel et naturel qui est un important facteur d'attractivité touristique, auquel s'ajoute un besoin spécifique par rapport aux risques inondations et littoraux,
- la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, notamment en faveur des jeunes, qui permettra de lutter contre l'augmentation du taux de chômage en région. Elle agira pour contribuer d'une part à créer de l'activité et donc de l'emploi, et d'autre part à adapter les qualifications de la main d'œuvre aux besoins des entreprises.

Ces aspects concernent tous les territoires et filières, y compris agricoles et forestières. Plus précisément, la stratégie de la région Languedoc-Roussillon en matière d'agriculture et de développement rural vise à renforcer la compétitivité des entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, à répondre aux enjeux environnementaux, à prendre en compte les handicaps naturels et à assurer le dynamisme des territoires ruraux de la région.

STRATÉGIE EUROPE 2020



PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Languedoc-Roussillon.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Languedoc-Roussillon FEDER-FSE-IEJ 2014-2020*	424 744 633 €
Programme de développement rural Languedoc-Roussillon FEADER*	597 112 652 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Languedoc-Roussillon)**	79 960 577 €
Programme opérationnel national IEJ (volet régional Languedoc-Roussillon)**	8 463 378 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Languedoc-Roussillon) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
Total	1 110 281 240 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Languedoc-Roussillon.

Espaces interrégionaux****

Programme opérationnel interrégional FEDER Pyrénées	25 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Massif-Central	40 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône	33 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Loire	33 000 000 €

Coopération territoriale européenne***

POCTEFA (transfrontalier)	Interreg V B SUDOE (transnational)	MED L'Europe en Méditerranée (transnational)	Bassin Méditerranéen (Coopération transfrontalière liée à l'Instrument européen de voisinage)	Interreg Europe (interrégional)
189 341 397 €	106 810 523 €	224 322 525 €	209 057 812 €	359 326 320 €

*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; ***Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE ; ****Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales.

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Languedoc-Roussillon 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Au sein du programme Languedoc-Roussillon, près de 70 % des crédits FEDER sont alloués aux OT 1, 2, 3 et 4, au-delà des 60 % règlementaires, et 19% des crédits FEDER sont alloués à l'économie décarbonée, au-delà des 15% règlementaires pour les régions en transition. Plus de 80 % des crédits FSE financent deux priorités d'investissement au-delà des 70% règlementaires.

Afin de soutenir le développement économique de la région et appuyer la recherche, l'innovation et le développement des PME, le programme FEDER-FSE de la région Languedoc-Roussillon :

- soutient le **rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de la recherche** (création et développement de sites réunissant entreprises et laboratoires, projets de recherche partenariaux et internationaux etc.),
- contribue à la valorisation de son potentiel de recherche (infrastructures etc.),
- soutient au développement des PME et à leur internationalisation,
- porte une attention particulière au **suivi des jeunes entreprises** pour sécuriser leurs taux de survie (animation, incubation, accompagnement etc.), notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire,
- soutient la mise en adéquation et l'innovation de l'offre de formation,
- favorise la mise en place **d'instruments financiers** notamment à destination des PME/PMI de la région.

Afin de **réduire la fracture numérique et accompagner l'émergence de l'e-société**, le programme FEDER-FSE intervient en concentrant ses interventions en matière de déploiement du Très Haut Débit sur les sites prioritaires, et en soutenant le développement des services, usages, et contenus numériques.

Afin d'encourager la **transition énergétique** de la région, le programme FEDER-FSE Languedoc-Roussillon cible ses actions sur :

- la valorisation des ressources locales pour augmenter son indépendance énergétique (aides aux investissements, appui aux réseaux de distribution de chaleur, actions de sensibilisations),
- le développement de l'intermodalité portuaire,
- la réhabilitation énergétique des bâtiments et des logements sociaux.

Afin de **préserver et valoriser le patrimoine culturel et naturel** dont la région est riche, la région Languedoc-Roussillon met le programme FEDER-FSE au service :

- du renforcement de la sécurité des populations et la gestion des crises, notamment via une réponse aux risques inondation et littoraux auxquels elle est particulièrement exposée, et leurs conséquences sur tous les secteurs (tels que la restauration ou l'orientation de cours d'eaux, amélioration de la prévention et de l'alerte, actions de sensibilisation etc.),
- du soutien au secteur du tourisme et de la culture, via la création, la préservation et la valorisation de sites culturels (monuments, musée etc.) et des sites naturels reconnus (parcs naturels, grands sites etc.),
- de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles (restauration et valorisation des continuités écologiques, protection des milieux aquatiques etc.) par exemple via la restauration écologique des infrastructures vertes et bleues ou les actions visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles.

Le FSE en Languedoc-Roussillon est concentré notamment sur **l'accompagnement à la création, transmission et reprise d'entreprises** par le développement des compétences (avec une attention au développement de l'économie sociale et solidaire), et la **formation des demandeurs d'emploi** en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Les interventions dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes visent tout public jeune de 16 à 25 ans sans emploi, ne suivant ni formation ni enseignement. Ce public est appelé les « Jeunes ni en éducation, ni en emploi ni en formation » (NEET).

Compte tenu de ses spécificités, la région Languedoc-Roussillon bénéficie d'une **enveloppe régionale d'IEJ**, ciblée sur les **jeunes ni en éducation, ni en emploi, ni en formation** qui doit permettre de lutter contre le chômage des jeunes via des actions :

- de **formation renforcées** (réseau régional des huit Ecoles régionales de la deuxième chance) et parcours de formation pré-qualifiante (Cap Métier d'avenir),
- **d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises** pour les jeunes (parcours d'accompagnement et de formation renforcé, actions de parrainage, primes au démarrage, etc.).



Programme de développement rural Languedoc-Roussillon FEADER

Le programme de développement rural répond à plusieurs enjeux majeurs des acteurs agricoles, forestiers et des territoires ruraux du Languedoc-Roussillon: compensation des handicaps naturels, soutien à l'installation, accompagnement de la politique du conseil régional en faveur des exploitations agricoles et des entreprises, enjeu de la poursuite des projets d'hydraulique collective et politique de la ruralité, en particulier au travers de la mesure LEADER.

Il est structuré autour des 6 priorités identifiées par l'Union européenne pour le développement rural, en ciblant à l'intérieur de chacune les leviers permettant de répondre au mieux à la stratégie régionale :

Priorité 1 : Transfert de connaissances et l'innovation dans les zones rurales

Cette priorité regroupe les outils de formation, conseil, diffusion et acquisition de connaissance. Elle a pour objectif de favoriser l'innovation, le transfert des connaissances et est en lien avec le Partenariat européen d'innovation (PEI) et la S3. Elle contribue à améliorer la compétitivité des entreprises et la contribution aux priorités environnementales (agro-écologie).

Priorité 2 : Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture et promotion des technologies innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité regroupe les différents outils d'accompagnement à l'investissement des exploitations agricoles : modernisation, diversification, adaptation au changement climatique, installation des jeunes agriculteurs.

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire

Cette priorité regroupe les opérations destinées aux entreprises et à la structuration des filières, ainsi qu'à la valorisation des productions.

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes

Cette priorité regroupe les interventions en faveur de l'environnement (enjeux eau, biodiversité) et de la prise en compte des contraintes naturelles régionales (climat méditerranéen, montagne). Elle permet d'avoir une approche sur la gestion qualitative des ressources et la compensation des contraintes naturelles.

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO² et résiliente face au changement climatique

Cette priorité regroupe des interventions en faveur de l'environnement et du développement durable en développant des approches visant à l'utilisation efficace de l'eau (quantitative) et de l'énergie. Elle permet également de faire évoluer les pratiques afin de les adapter aux changements climatiques (forêt, irrigation) et de favoriser la séquestration du carbone.

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité regroupe les opérations en faveur du développement des territoires ruraux, en accompagnant des opérations structurantes mises en œuvre à l'échelon régional et les opérations mise en œuvre dans de cadre de la mesure LEADER.

Programme opérationnel national FSE (volet régional Languedoc-Roussillon)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Languedoc-Roussillon sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

• **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Languedoc-Roussillon sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

• **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Languedoc-Roussillon, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

• **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils généraux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des actions seront financés par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Languedoc-Roussillon de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

Programme opérationnel national IEJ (volet régional Languedoc-Roussillon)

Le programme opérationnel IEJ finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'étude. Ces actions concernent autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Dans la région Languedoc-Roussillon, seront mis en œuvre dans le cadre d'IEJ :

- des actions de repérage des ces jeunes comme les plateformes de suivi des décrocheurs ou la journée défense et citoyenneté,
- l'accompagnement suivi et personnalisé, notamment l'appui à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation,
- des dispositifs facilitant l'insertion professionnelle tels que la mise en situation professionnelle et les formations qualifiantes.

Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Languedoc-Roussillon)

Concernant le FEAMP, les Régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de

jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Programme opérationnel interrégional Pyrénées

Le programme opérationnel interrégional du massif des Pyrénées a pour objectif principal d'accompagner le développement de l'emploi et le dynamisme économique au travers des filières d'activités spécifiques au massif et du tourisme, en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux.

Dans ce cadre, les crédits FEDER permettront de poursuivre les objectifs suivants :

- Le renforcement des activités au travers d'une action ciblée en faveur de l'artisanat et des TPE/PME qui valorisent et développent les ressources et les savoir-faire propres au massif.
- L'amélioration de la connaissance et la valorisation des patrimoines du massif (par la mutualisation innovante des moyens dans le domaine de l'inventaire patrimonial, mais également par l'adaptation de l'accès à la connaissance et à l'interprétation de l'offre patrimoniale aux attentes des visiteurs du 21^{ème} siècle).
- L'accroissement de la qualité et de la diversité des activités touristiques (par la qualification des structures d'hébergement touristique, la dynamisation et la structuration des filières et des services touristiques et enfin par l'amorçage d'une dynamique performante de développement durable de l'économie touristique des stations et sites du massif).

Programme opérationnel interrégional Massif-Central

Le programme opérationnel interrégional Massif-Central soutient l'objectif partagé par l'ensemble du partenariat de rester une montagne habitée, dynamique, capable d'attirer et maintenir des entreprises et des actifs.

Dans ce cadre, plus de la moitié des crédits FEDER sont prévus **pour endiguer la perte de la biodiversité et valoriser le potentiel des ressources naturelles du Massif-Central**. Il s'agira notamment de préserver les milieux emblématiques du Massif-Central (prairies, forêts anciennes, tourbières) soit par des actions de gestion et restauration de sites, soit par des actions mutualisées à l'échelle interrégionale, portant sur l'amélioration des connaissances, l'animation et la sensibilisation des territoires. L'objectif est de pouvoir mieux valoriser cette qualité environnementale en matière de développement pour le territoire et ses habitants. Le FEDER permettra ainsi d'expérimenter les paiements pour services environnementaux et de soutenir une stratégie ambitieuse en matière de tourisme et loisirs de pleine nature, incluant les grands itinéraires de randonnée.

En outre, le FEDER sera consacré **au soutien de la filière bois**. Avec 9 millions d'€ de FEDER, le programme porte un effort important à la stratégie interrégionale issue des états généraux du bois de 2012, pour laquelle l'Etat répartit également ses crédits à l'échelle du massif. Il s'agit donc de faire converger les moyens sur des dispositifs interrégionaux déjà identifiés de soutien à la filière bois construction.

Enfin, le programme Massif-Central a vocation à promouvoir les initiatives **de nouveaux modes de développement portées par les territoires** afin d'améliorer leur attractivité auprès des actifs : politiques d'accueil de nouvelles populations, services aux populations, développement de nouvelles activités, etc. : l'objectif est d'innover.

EUROPÉENS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON 2014-2020



Programme opérationnel interrégional Rhône-Saône

Le Programme opérationnel interrégional Bassin du Rhône et de la Saône poursuit une stratégie basée sur trois objectifs : la conciliation sur le bassin des activités humaines avec la prévention des risques d'inondation, le soutien à un transport durable et la préservation des milieux aquatiques du bassin.

Dans ce cadre, les financements FEDER ont été fléchés en priorité sur des investissements physiques, visant le développement **du transport fluvial** tout en améliorant sa performance environnementale. Le resserrement des actions à financer autour d'investissements essentiels et prioritaires permet d'assurer un effet levier maximum des crédits européens. C'est ainsi qu'il est prévu le financement de **travaux sur le canal du Rhône à Sète**, ainsi que le développement de dispositifs d'information, de guidage et de modélisation des sections du Rhône. Par ailleurs, ce programme interviendra sur les thématiques de :

- **la conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel** (financement de l'itinéraire cyclable Via Rhôna et de produits touristiques associés, de plans de gestion et de restauration des zones humides, d'opération de suivi scientifique), et protection de la biodiversité,
- **la prévention du risque inondation** (diagnostics de vulnérabilité, investissements de prévention, démarches de sensibilisation des populations).



Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le Programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnel du Plan Loire 2014 - 2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique** pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinéraires doux.

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

Les approches territoriales intégrées interviendront tant sur les territoires politiques de la ville pour répondre aux orientations communautaires et nationales, que sur les territoires péri urbains et ruraux, dans un souci de développement équilibré du territoire.



Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

La stratégie territoriale mise en œuvre cible prioritairement les quartiers politiques de la ville ; il s'agit de promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination en fournissant un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des populations et communautés défavorisées en zones urbaines.

Le programme soutient notamment les actions visant :

- l'efficacité énergétique dans le logement social en vue d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires et réduire la facture énergétique,
- les transports durables urbains en vue d'améliorer la mobilité des habitants et favoriser l'ouverture du quartier sur l'aire urbaine,
- l'amélioration du cadre de vie à travers des actions en faveur de l'éducation, la culture et la santé.

Afin de favoriser un développement équilibré du territoire, les zones urbaines ne sont pas les seules pouvant engager des démarches territoriales intégrées. Le programme FEDER-FSE consacre sous forme d'appels à projets jusqu'à 10% des crédits de chacune des priorités d'investissement en faveur des espaces péri-urbains et ruraux pour soutenir des stratégies territoriales structurées et intégrées.

Ces approches territoriales intégrées (ATI) seront mises en œuvre à travers des appels à projet à destination des territoires structurés.

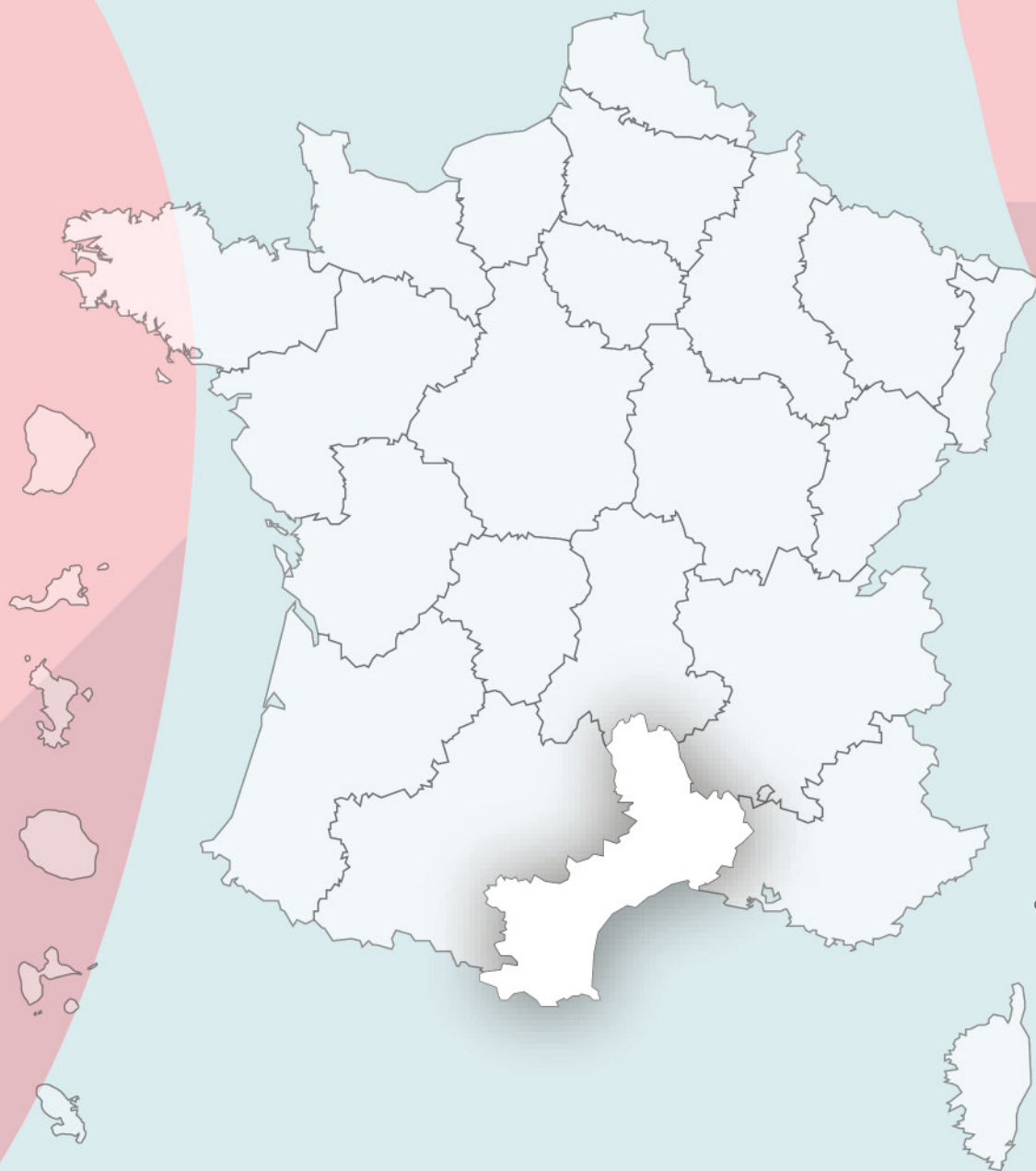


Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé.

Un appel à projets a été lancé le 1er juillet 2014 pour sélectionner les territoires (Groupes d'Action Locale, basés sur un territoire de 10 à 150 000 habitants) chargés de la mise en œuvre de la mesure LEADER. Un soutien préparatoire est proposé pour le montage des stratégies LEADER par les territoires.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ et programme de développement rural

Pour le PO FEDER-FSE :
Direction adjointe aux affaires
européennes :
europe@cr-languedocroussillon.fr

Pour le PDR FEADER :
Service Europe FEADER-FEAMP :
service-feader@cr-languedocroussillon.fr

Volet régional du programme national FSE et du programme national IEJ

Autorité de gestion
déconcentrée :
le service FSE de la Direction
régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
(DIRECCTE) de Haute-Normandie
615 Bd, d'Antigone
CS 19002
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Pour en savoir plus

www.laregion.fr/
www.languedoc-roussillon.directe.gouv.fr/accueil-3
www.europe-en-france.gouv.fr